

Réunion de la commission consultative Département de la Gironde

Type de document	Relevé d'échanges et de conclusions
Commission consultative	Département de la Gironde
Date de la réunion	25 Janvier 2011
Lieu de réunion	Sous préfecture de Langon

Synthèse des échanges et avis de la commission consultative

- **Introduction de la séance par Madame la sous préfète de Langon**

- Pas de remarques liminaires de la part des personnes présentes
- Présentation de l'ordre du jour par le représentant de RFF.

Présentation des hypothèses de tracés proposées à la comparaison

Présentation de la méthode de comparaison de ces hypothèses de tracés

Echanges et avis des élus sur les hypothèses de tracés à soumettre à la comparaison sur la méthode pour les comparer

Information sur la seconde consultation du public

- **Présentation, secteur par secteur, des hypothèses de tracé que RFF propose de mettre à la comparaison :**

Secteur aménagement de la ligne existante Bordeaux-Sète :

- St Médard d'Eyrans : indique que sa commune et celle de Cadaujac souhaitent la réalisation d'une halte commune et précise que ce scénario a reçu l'accord du Conseil Régional d'Aquitaine. Cette demande est liée à l'impossibilité de passer à 4 voies dans les centres bourgs sans impact majeur sur le milieu humain. Par ailleurs, les possibilités offertes par un terrain disponible à l'ouest lieu dit « l'Usine », en limite de commune de Saint-Médard-d'Eyrans / Cadaujac, permettrait sa réalisation. Sur la base de ce scénario, les communes de Cadaujac et de Saint-Médard-d'Eyrans demande l'arrêt de toutes les circulations TER omnibus.
 - *Le Conseil Régional Aquitaine confirme l'intérêt de l'étude d'un scénario à trois haltes TER sur le parcours entre Bègles et Saint-Médard-d'Eyrans ;*

- RFF confirme avoir bien entendu la demande des communes mais précise qu'il étudiera les deux scénarios : scénario 1 à quatre haltes TER sur le parcours et scénario 2 à trois haltes TER afin de réaliser une analyse comparative exhaustive.
- Villenave d'Ornon : précise qu'il n'a toujours aucun engagement sur le nombre d'arrêt TER au droit de sa commune
 - Le Conseil Régional Aquitaine précise que les études sur le cadencement sont en cours et qu'il n'est pas encore en mesure de présenter des résultats.
 -
- AMG : le Président souhaite que les aménagements de la ligne soient définis en concertation avec les collectivités locales

Secteur 110 et 120 :

- Ayguemortes les Graves : souhaite qu'une solution soit trouvée pour le relogement des habitants du hameau de Thion (6 logements), que le PN17 soit rétabli par un passage souterrain, conçoit qu'il soit difficile de réaliser des déblais après le débranchement de la ligne nouvelle du fait des contraintes hydrogéologiques mais rappelle que c'est un moyen de protection efficace contre le bruit.
 - Pour Thion, des solutions de relogement pourront être étudiées lorsque le tracé sera validé par le Ministre. Une acquisition sera possible une fois que le projet sera considéré d'intérêt général. Ceci est rendu possible par la mise en œuvre de ce dispositif en matière d'urbanisme.
 - Les études concernant les PN ne sont pas à un niveau suffisant pour se prononcer sur la suppression ou non de ce PN.
 - Les protections acoustiques seront mises en place à la source du bruit, en concertation avec les élus, et seront prises en compte dans l'insertion paysagère.
 - A ce stade le profil en long des hypothèses de tracé n'est pas stabilisé. Cette précision sera apportée, notamment au cours de l'approfondissement des études de tracé, soit à partir de l'été 2011.
- CU de Bordeaux : demande que le fuseau des GPSO ne passe pas au droit du périmètre de protection rapproché des captages des sources de Bellefont et émet des « expresses réserves » sur le fuseau choisi ainsi que sur la faisabilité de réaliser un siphon sur l'aqueduc de Budos.
 - L'approbation ministérielle indique la nécessité de préserver les ressources en eau dans le fuseau. RFF travaille en ce sens. En concertation avec la CUB, des études hydrogéologiques spécifiques vont être lancées durant le premier trimestre 2011. RFF a bien pris en compte la demande de la CUB de validation, par les hydrogéologues agréés des résultats de cette étude spécifique.
 - Pour le franchissement de l'Aqueduc de Budos, les 2 hypothèses de tracé seront étudiées en déblai ou au niveau du terrain naturel en rapport aux enjeux liés à l'eau et rappelés par la CUB.
- Castres-Gironde : ne comprend pas pour quelle raison la solution étudiée au plus près de l'A62 en étape 1 (solution dite « des viticulteurs ») a été abandonnée alors qu'elle ne touche ni les captages AEP, ni les parcelles viticoles. Cette solution se rapprochait du hameau de Civrac comme la H111 est proche de Roqueton.
 - RFF précise que ces études comparatives, en étape 1, ont fait l'objet d'un rapport dont les résultats ont été pris en compte dans l'analyse puis la validation du fuseau d'études de l'étape 2 par le ministre. L'approbation ministérielle du 27/09/2010 définit maintenant le fuseau d'études à prendre en compte.

AMG : le Président demande à disposer du résultat des études au niveau du syndicat des nappes profondes.

- Cadaujac : RFF ne doit pas seulement assurer la protection contre le bruit induite par les circulations du GPSO mais prendre en compte la situation dans sa globalité pour protéger efficacement les habitations.
 - o *Le projet GPSO prendra en compte la situation dans sa globalité et résoudra les points noirs bruits actuels (PNB) dans le cadre du GPSO.*
- Cudos : quel est le niveau sonore visé ?
 - o *RFF a une obligation de résultat en matière de protection acoustique. RFF appliquera la réglementation en vigueur. Si celle-ci évolue, RFF en tiendra compte.*
 - o *Mme la sous préfète indique que le préfet a prévu la mise en place d'une structure PNB dotée, à ce jour, de 20 M€.*

Le bureau d'étude présente les hypothèses H124 et H125.

- o H124 correspond à la demande exprimée par la concertation. Les courbes utilisées limitent la capacité d'accélération des trains
 - o H125 : cette hypothèse est une adaptation de H124, compatible avec l'accélération des trains.
- Saint Michel de Rieufret : pour protéger le hameau de Lègue, sur la commune de Landiras, les nouvelles hypothèses de tracé se rapprochent de St Michel de Rieufret.
 - Landiras : confirme que les hypothèses de tracé mises à l'étude correspondent à ce qui a été demandé, à savoir préserver au mieux les enjeux humains du secteur de Lègue sans vouloir poser des difficultés sur la commune de Saint Michel de Rieufret.
 - o RFF effectuera l'analyse comparative de ces diverses solutions et prend en compte l'observation de St-Michel-de-Rieufret.

Secteur 130 et 140 :

Une explication de l'historique de l'ensemble des hypothèses de tracé est réalisée.

- Cazalis : constate que leur demande a été prise en compte.
- Bourideys : aucune observation
- Canton de Villandraut : Madame DEXPERT précise que les hypothèses de tracé demandées ont été mises à l'étude.
- Préchac : aucune observation

Secteur 150 :

Une explication de l'historique de chaque triangle est réalisée, ainsi qu'une présentation d'un nouveau triangle issu de la concertation en communauté de communes de Captieux – Grignols.

- CUDOS : le choix du fuseau n'est pas compris. Pourquoi un positionnement si haut avant de descendre ?
- BUDOS : le choix du fuseau n'est pas satisfaisant, le fuseau au Sud de Captieux était le meilleur.
- M. GLEYZE, Conseiller Général du Canton : demande de réduire le plus possible le triangle, quitte à réduire la vitesse de franchissement, et de privilégier le milieu humain. L'état n'ayant pas permis ou imposé le jumelage entre l'A65 et le GPSO, il doit apporter toute son attention sur le traitement de ce triangle.

L'agrandissement du triangle impacte plus les enjeux humains et environnementaux. Même si aucun choix n'est à faire par les élus, aucune priorité à donner, la situation exige de préserver d'abord les enjeux humains.

- Bernos Beaulac : les fonctionnalités de la ligne Bordeaux – Toulouse ne seraient pas affectées par une réduction du triangle.
 - o *RFF précise qu'un cahier des charges de l'infrastructure est défini et a été validé par le COPIL du GPSO, ainsi que des fonctionnalités, des services et des performances. Il convient de le respecter sur l'ensemble du territoire.*
 - o *Sur ces demandes ayant trait à la dégradation des fonctionnalités du GPSO afin de rechercher une diminution des emprises et une insertion éventuelle plus favorable du*

triangle Sud-Gironde, Mme la sous préfète précise qu'elle en fera part au plus tôt à Monsieur le Préfet coordonnateur.

- Le Conseil Régional demande une attention particulière pour le Sud Gironde et que les solutions de tracé permettent de répondre aux enjeux en présence .

Secteur 160 :

L'hypothèse 163 a été étudiée suite à une demande de la concertation pour s'éloigner du bâti de Lerm-et-Musset.

- Lerm et Musset : la proposition respecte la demande faite en réunion.
- Marions : l'hypothèse correspond à l'évitement des Trois Chênes. Le Maire demande comment sera réalisée l'alimentation électrique des LGV, ce qui est prévu de faire contre le bruit.
 - o RFF a fait réaliser des études sur la faisabilité de l'enfouissement des lignes RTE qui alimenteront le GPSO. RFF prend l'engagement d'enfouir ces lignes dès que cela est nécessaire. RFF écrira cet engagement afin que chacun puisse en disposer.
 - o *RFF a une obligation de résultat en matière de protection acoustique. RFF appliquera la réglementation en vigueur. Si celle-ci évolue, RFF en tiendra compte. RFF précise qu'il n'y a pas de distance pour déterminer l'impact sonore de la LGV. Les études vont débiter à partir du tracé à approfondir, dès cet été pour connaître les secteurs à protéger et déterminer les principes de protections à mettre en œuvre.*

Secteur 310 :

Ce secteur n'a subi aucune modification.

- Captieux : rappelle que le tracé Ouest A65 est inacceptable (H312) et que le tracé Est (H311 doit être amélioré.

• **Présentation de la méthode de comparaison des hypothèses de tracé**

RFF précise que cette comparaison est effectuée selon 3 domaines (environnemental, fonctionnel et technico économique) et que ceux-ci sont considéré à niveau équivalent sans hiérarchisation. Les apports de la concertation seront pris en compte pour la proposition de préconisation du tracé à approfondir.

-Communauté de Communes de Captieux Grignols : Le président dit que les hypothèses de tracé correspondent bien, et que RFF pourrait confirmer que les fonctionnalités constituent une priorité dans l'analyse et le choix du tracé qui seront effectués

- o *RFF rappelle qu'il n'existe pas de pondération entre les 3 domaines d'analyse de l'analyse comparative des hypothèses de tracé.*

• **Présentation des premiers résultats de la consultation du public menée fin décembre 2010 et début janvier 2011.**

3600 avis ont été émis et enregistrés durant cette consultation.

RFF indique qu'aucune demande de nouvelle hypothèse de tracé n'a été formulée par le public.

• **Questions diverses :**

- Captieux : rappelle que le tracé Ouest A65 est inacceptable (H312) et que le tracé Est (H311 doit être amélioré.
 - o *RFF indique qu'une maquette 3D est en cours de réalisation et pourra être présentée en avril-mai. Par ailleurs, il est confirmé à la commune de Captieux que ces adaptations et optimisations seront étudiées dès la validation du tracé à approfondir.*

- CU de Bordeaux / Commune de Castres-Gironde : qu'en est-il si les résultats de l'analyse hydrogéologique spécifique liée aux sources de Bellefont montre qu'il n'est pas possible de passer sur le périmètre de captage des sources ?
 - o *Si une recherche d'hypothèse de tracé hors fuseau doit être étudiée, celle-ci ne pourra être commandée que par le ministère ou par Monsieur le Préfet coordonnateur et ce après les résultats de l'étude spécifique.*

- **Conclusion de la séance :**

- **les hypothèses de tracé présentées et discutées sont toutes mises à la comparaison**
- **le triangle Sud Gironde : Madame la Sous-Préfète porte à la connaissance de Monsieur le Préfet la demande de réduction du triangle ferroviaire.**
- **L'Etat et RFF souhaitent recueillir les avis des collectivités locales et des EPCI sur le tracé qui sera proposé à l'approfondissement au travers une délibération.**

- **Calendrier :**

RFF précise qu'en avril, les résultats de l'analyse multicritères seront présentés aux élus en concertation de proximité et qu'une nouvelle consultation du public sera également réalisée sur la base de ces résultats. La prochaine commission consultative pourrait se tenir fin avril début mai.

Les documents projetés en séance seront transmis par DVD mi-février aux élus.